

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2011**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13
présents : 11
votants : 11

L'an deux mille onze, le 13 octobre, à 20 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2011.

Conseillers présents : A. BULLAT, G. VIGNY, V. BLONDIN, N. DUPERRET, D. DUNAND, C. GAZEL, P. JACQUEMAIN, B. TREMBLET, H. DUNAND (à partir de 20h50), R. PETTITT, F. VULLIET

Conseillers absents : X. SPRUNGLI, D. GENOUD

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 septembre 2011

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Discussion avec M. Antoine VIELLIARD, Conseiller Général

M. Antoine VIELLIARD a répondu à l'invitation de la municipalité pour un échange avec le Conseil municipal sur le contexte économique et financier actuel, ainsi que sur les questions transfrontalières.

Il commence par expliquer que le Conseil Général voit ses charges obligatoires augmenter régulièrement (en raison de leur nature : aides sociales, insertion, collèges...) alors que ses ressources principales (les dotations de l'Etat) restent gelées. Or cette institution n'a que peu d'outils pour augmenter ses ressources de manière significative, les recettes fiscales ne représentant que 16% de son budget.

Par ailleurs, en raison de la crise financière actuelle, les banques prêtent de moins en moins facilement aux collectivités.

Dans ce contexte, le Conseil Général a décidé de revoir sa politique d'investissement. Il s'est fixé trois objectifs prioritaires : le logement, les transports, et la préservation des espaces naturels et agricoles. Ne bénéficieront donc dorénavant d'aide du Conseil Général que les projets qui répondent à l'un de ces objectifs. Pour les autres projets, les Communes vont devoir trouver des modes de financement différents, et particulièrement sur leurs ressources propres.

Cet échange a également été l'occasion de discuter du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. En effet, le bassin genevois doit faire face à trois difficultés majeures :

- les transports : les flux de véhicules augmentent sans cesse et cette tendance devrait persister. Si rien n'est fait, il deviendra bientôt totalement impossible de circuler.
- Le logement : le prix et la carence de logements est un frein au développement économique de la région. Les salariés en franc suisse doivent se loger en France, et les salariés en euros doivent se loger à au moins 30 km du Genevois. De nombreuses entreprises n'arrivent plus à trouver de salariés car elles n'ont pas de solution d'hébergement pour eux.

- La préservation des espaces naturels et agricoles : entre Genève-centre et les communes françaises frontalières qui forment sa « banlieue » existent de nombreuses terres agricoles et naturelles menacées par l'urbanisation galopante.

Les solutions à ces problématiques ne peuvent se faire qu'à l'échelle de tout le bassin genevois, et donc dans une démarche transfrontalière : c'est le projet d'agglomération. Afin de préserver les espaces naturels, il prévoit un développement en étoile (l'urbanisation se faisant le long d'axes constituant les branches, et les espaces naturels situés entre les branches étant préservés). L'urbanisation sera densifiée dans les zones bien desservies par les transports en commun, afin de contenir le développement de la voiture. Des lignes de tram et de bus renforcées seront développées. Enfin, un rééquilibrage sera nécessaire entre Genève et sa périphérie dans la construction de logements (et notamment de logements sociaux).

Ce projet est donc très ambitieux, mais des inconnues demeurent, notamment sur le financement des infrastructures à créer.

A la fin de cet échange, M. le Maire remercie M. VIELLIARD de sa venue.

FINANCES

3/ Budget principal : décision modificative n°1

Cette décision modificative a pour objet d'inscrire la recette de 61 000 € correspondant à la vente de la parcelle du Châble à la SA Mont-Blanc, ainsi qu'aux écritures comptables correspondantes.

4/ Budget Eau : Amortissement d'une subvention

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention de 47 145 € a été reçue du Conseil Général pour la réalisation de la colonne d'eau du Chef-Lieu. Cette subvention est amortissable.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

FIXE la durée d'amortissement de cette subvention à 40 ans

5/ Budget Eau : décision modificative n°2

Cette Décision Modificative a un double objet :

1/Inscription de crédits supplémentaires au compte 777 (reprise des subventions) correspondant à une subvention du Conseil général de 47 145 € reçue en 2010 pour le renforcement du réseau d'eau potable au Chef-Lieu.

2/ regroupement sur le compte 2315 des crédits d'investissement disponibles afin de financer les travaux de protection des captages d'eau. M. le Maire propose donc au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

DEPENSES

| | | | | |
|------------|---|------------------|------------------|------------------|
| 11 | CHARGES DE GESTION | 34 190,00 | -2 621,00 | 31 569,00 |
| 6152 | Entret. Réparations biens immo | 14 000,00 | -3 800,00 | 10 200,00 |
| 6152 | Entret. Réparations biens immo | 14000,00 | 1179,00 | 15179,00 |
| | | | | |
| 042 | OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTION | 49 748,97 | 3 800,00 | 53 548,97 |
| 6811 | Dotations aux amts | 49 748,97 | 3 800,00 | 53 548,97 |

RECETTES

| | | | | |
|-----------|---|------------------|-----------------|------------------|
| 42 | OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTION | 16 485,96 | 1 179,00 | 17 664,96 |
|-----------|---|------------------|-----------------|------------------|

| | | | | |
|-----|-------------------------------------|-----------|----------|-----------|
| 777 | Quote-part des subventions d'invest | 16 485,96 | 1 179,00 | 17 664,96 |
|-----|-------------------------------------|-----------|----------|-----------|

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

| 040 | OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTION | 16 485,96 | 1 179,00 | 17 664,96 |
|-----------|--|------------------|-------------------|------------------|
| 13911 | Reprise subvention d'équipement des établissements nationaux(subv du conseil général) | 0,00 | 943,00 | 943,00 |
| 13913 | Reprise subvention d'équipement du département au compte de résultat(fonds genevois) | 0,00 | 236,00 | 236,00 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 37 338,93 | -28 179,00 | 9 159,93 |
| 21531 | Service d'adduction d'eau | 10 000,00 | -5 000,00 | 5 000,00 |
| 21561 | Service de distribution d'eau | 23 248,22 | -22 000,00 | 1 248,22 |
| 21788 | Autres immo corporelles | 4090,71 | -1179 | 2911,71 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 25 000,00 | 30 800,00 | 55 800,00 |
| 2315 | Installations, matériels et outillage technique | 25 000,00 | 30 800,00 | 55 800,00 |

RECETTES

| 040 | OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTION | 49 748,97 | 3 800,00 | 53 548,97 |
|--------|----------------------------------|-----------|----------|-----------|
| 281561 | Service de distribution de l'eau | 8 024,76 | 3 800,00 | 11 824,76 |

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

VOTE la décision modificative n°2 sur le budget eau

6/ Approbation du dossier d'extension et de renforcement du réseau au Plat et à Champ Jaillet

M. VIGNY présente au Conseil municipal le projet d'extension du réseau d'eau potable entre Beauregard et les Hôtelières (par Champs Jaillet) et le renforcement du réseau au secteur du Plat.

Il expose l'intérêt de réaliser ces travaux d'alimentation en eau potable qui permettront de répondre aux besoins croissants de ces zones.

Le coût global de réalisation est estimé à **115 000,00 €** toutes taxes et honoraires inclus.

M. le Maire précise que le financement de cette affaire est susceptible d'être subventionné par le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, ainsi que par l'Agence de l'Eau.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet dressé par le Cabinet Profils Etudes.

PREND ACTE du coût global de l'opération montant à 115 000,00 €, toutes taxes et honoraires inclus.

SOLLICITE l'inscription de cette affaire au prochain programme subventionné du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement.

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de ces travaux.

7/ Discussion sur l'évolution du prix de l'eau

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la difficile situation du budget de l'eau. La capacité d'investissement est quasiment nulle, et des travaux seraient cependant encore à réaliser. Le Conseil municipal engagera une réflexion sur l'augmentation du prix de l'eau à partir de l'année prochaine.

URBANISME

8/ Présentation de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme

Le Secrétaire Général informe le Conseil municipal de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, applicable au printemps 2012.

Actuellement, les bénéficiaires d'une autorisation d'urbanisme acquittent plusieurs taxes, dont la principale est la Taxe Locale d'Équipement (TLE). A partir du 1^{er} mars 2012, toutes ces taxes seront remplacées par une taxe unique : la Taxe d'Aménagement (TA). Celles-ci ne sera plus assise sur la Surface Hors Œuvre Nette (SHON), mais sur la surface de construction (qui intègre notamment les sous-sols).

Le taux de cette taxe est fixé entre 1% et 5% par le Conseil municipal, avec possibilité de moduler le taux entre différentes zones. Le Conseil municipal peut également, s'il le justifie, majorer ce taux jusqu'à 20% dans des secteurs où des équipements publics sont à réaliser.

Le Conseil municipal décidera du taux applicable sur la Commune lors de sa prochaine réunion.

9/ Présentation de plusieurs projets immobiliers

Ce point sera examiné lors de la prochaine réunion de la commission Urbanisme.

10/ Construction de logements sociaux au Chef-Lieu : approbation du projet modifié

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 8 avril 2010 approuvant le principe de réalisation d'un programme de logements locatifs aidés au Chef-Lieu et son montage financier.

Suite à cela, un architecte a été désigné et les études de phase Projet ont été effectuées. M. le Maire présente le projet définitif, qui comprend 11 logements et un local commercial, le tout réparti en deux petits bâtiments, sur les parcelles cadastrées A 1279 (1013 m²), A 1281 (172 m²) et A 1302 (614 m²).

Il rappelle les modalités juridiques et financières de l'opération :

- le bail emphytéotique est porté de 55 ans à 65 ans
- acquisition du local commercial par Commune pour la somme estimative de 219 000 € HT (ce montant sera réajusté à l'issue des appels d'offre)
- ajout d'un logement PLAI (davantage subventionné) en lieu et place d'un logement PLUS

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet de logements locatifs aidés au Chef-Lieu présenté par Haute Savoie Habitat

DECIDE d'inclure dans l'ensemble un espace commercial à réaliser en même temps que les logements et que la Commune acquerra au prix estimé de 219 000 € HT

ACCEPTTE la mise à disposition des terrains cadastrés A 1279, A 1281 et A 1302 à Haute Savoie Habitat par un bail emphytéotique de 65 ans en contrepartie d'un loyer canon de 160 000 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

SECURITE

11/ Mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde

Les réunions des différents groupes ont eu lieu et ont permis de préciser le document final. Celui-ci va être présenté aux services de la sécurité civile, puis le Plan sera adopté par le Conseil municipal. Une publicité sera faite auprès de la population afin de la sensibiliser aux risques potentiels sur la Commune et de proposer aux citoyens de Présilly d'être volontaires en cas d'urgence.

PETITE ENFANCE

12/ Renouvellement de la convention relative à l'accès au centre de loisir de Cervonnex géré par la Commune de St-Julien-en-Genevois

Comme chaque année, il est proposé de renouveler la convention qui permet aux enfants de Présilly de bénéficier de tarifs plus avantageux au centre de loisirs de Cervonnex. La Commune prend en charge la différence entre la part payée par les parents (définie en fonction du quotient familial) et le coût réel de fonction minoré de 25%.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE de renouveler la convention relative à l'accès au centre de loisir de Cervonnex géré par la Commune de St-Julien-en-Genevois

AUTORISE le Maire à signer ladite convention

DIVERS

13/ Point sur les travaux

- *Travaux de voirie au petit-Châble et à Mikerne* : ils ont commencé. L'entreprise de marquage au sol finira son travail quand la pluie aura un peu nettoyé la route
- *Enfouissements des lignes* : l'éclairage public à Beauregard devrait être terminé fin novembre. Au Chef-Lieu, le piquetage a eu lieu et les travaux devraient commencer rapidement.
- *Hangar technique* : début du terrassement début novembre
- *Protection des captages d'eau* : le premier appel public à concurrence ayant été déclaré infructueux, une nouvelle consultation des entreprises est en cours.

14/ Actualité Intercommunale

- *Ecole Beaupré* : le choix de l'architecte pour l'agrandissement de l'école est en cours.

15/ Manifestations de l'automne

- *11 Novembre* : la cérémonie officielle aura lieu à 10h45, et suivie d'un vin d'honneur offert par la mairie.
- *Repas du CCAS* : le repas suivra la cérémonie du 11 novembre, dans la salle des fêtes. Des invitations seront très prochainement envoyées.

16/ Questions diverses

- **Chiens errants** : M. le Maire fait état d'un nouveau courrier de plainte contre des chiens errants. Il rappelle les mesures prises en début d'été : interdiction des déjections canines dans les lieux publics et interdiction des animaux errants. Les contrevenants s'expose à un procès-verbal et la fourrière patrouille régulièrement pour enlever les animaux errants (qu'ils aient un collier ou non !)
- **Requalification du Chef-Lieu** : le POS ayant été modifié, la procédure de déclaration d'utilité publique, interrompue au printemps, va reprendre son cours. L'enquête publique aura lieu du 30 novembre au 22 décembre 2011. Une large information sera faite prochainement.
- **Chemin des pierres croisées** : un tronçon du chemin reliant les pierres croisées a été réalisé dans le bois en face de Clairjoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,

Alain BULLAT

